

## LIVRET FIDELIS

### Fiche d'Informations Précontractuelles

Livret d'épargne monétaire à rémunération progressive par tranche de montant réservé à toute personne physique détenant au préalable un Livret de Développement Durable et Solidaire.

#### Objectif :

Se constituer une épargne de précaution, disponible à tout moment et bénéficier d'une rémunération qui progresse en fonction des montants épargnés.

#### Fonctionnement :

Il ne peut être ouvert qu'un Livret Fidélis par personne.

Aucune opération de retrait ne peut avoir pour effet de rendre le compte débiteur.

- Versement initial : 10 € minimum.
- Versements complémentaires : libres ou programmés, d'un montant minimum de 10 € et dans la limite du plafond.
- Plafond : 75 000 €. Seule la capitalisation des intérêts permet de dépasser le plafond autorisé
- Disponibilité : totale ou partielle, à tout moment.

**Niveau de risque** : nul

**Durée** : illimitée

**Frais** : néant

#### Fiscalité :

Les intérêts sont soumis à un Prélèvement Forfaitaire Unique de 30 % (dont 12,8 % au titre de l'impôt sur le Revenu, sauf dispense selon le revenu fiscal de référence et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux).

Possibilité d'opter lors de la déclaration d'impôt, pour l'imposition à l'IR au barème progressif sur l'ensemble de ses revenus et plus-values de placement.

#### Rémunération :

Les intérêts sont calculés par quinzaine. Les sommes versées portent intérêt à partir du premier jour de quinzaine suivant le versement. Les sommes retirées cessent de porter intérêt à partir du dernier jour de la quinzaine qui précède celle au cours de laquelle le retrait est effectué. Chaque 31 décembre, les intérêts sont portés au crédit du compte et capitalisés.

La rémunération du Livret Fidélis est progressive par tranche de montant. Les différentes tranches de montant ainsi que les taux sont révisables par la banque à tout moment. Les taux de rémunération en vigueur s'appliquent à l'ensemble des sommes déposées sur le livret Fidélis ainsi qu'aux versements ultérieurs.

#### Exemples de rémunération brute depuis le 01/09/2023

Si le souscripteur ouvre un Livret Fidélis de 75 000,00 euros, il sera rémunéré de la manière suivante :

- 10 000 € au taux de 0,10 %
- 15 000 € au taux de 0,15 %
- 25 000 € au taux de 0,20 %
- 25 000 € au taux de 0,30 %

Avantages	Inconvénients
Capital disponible à tout moment	Rémunération à la quinzaine
Souplesse des versements	Intérêts fiscalisés
Possibilité de verser jusqu'à 75 000 euros	Détention limitée à un seul livret Fidélis